



Demande d'aide à la Psychomotricité ou l'Ergothérapie

Dans le cadre des nouvelles aides mises en place par le national au 1^{er} janvier 2015, les aides à la psychomotricité et à l'ergothérapie sont prises en charge sur les fonds propres de la CMCAS Tours-Blois.

Ces aides sont donc maintenant validées par le Conseil d'Administration pour chaque exercice budgétaire, soit une année, et peuvent être révisées à la hausse ou à la baisse, ou encore supprimées.

Elles seront versées après réception du décompte de la MUTIEG et de la prescription médicale.
Pour 2024 cette aide est plafonnée à 1000€

OUVRANT DROIT :

Actif

Pensionné

NIA : SLVie :

Mme M. Mlle Nom : Prénom :

Adresse Principale :

CP : Ville :

☎ Domicile : Professionnel : Mobile :

Adresse de messagerie :@

BENEFICIAIRE :

Le bénéficiaire est titulaire d'une notification d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Pièces à joindre :

- Une prescription médicale
- Le décompte de remboursement du forfait annuel de la Mutuelle
- Facture(s)
- Un RIB
- Votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Eventuelle copie de la notification d'incapacité et/ou copie de la carte de priorité/invalidité

Toute demande doit être transmise avant le 15/12/2024